

Tournoi international 18 au 20 avril 2025



QUI SERA LE PROCHAIN CHAMPION ?



PRESENTATION



Le tournoi se tient principalement dans deux gymnases :

- Le gymnase du Lycée de Saint-Romain-en-Gal, équipé d'un parquet et d'une tribune de 700 places.
- La salle polyvalente d'Ampuis, dotée d'une tribune de 200 places.

Chaque année, notre tournoi rassemble des équipes françaises participant au championnat de France, telles que la J.L. Bourg (vainqueur à trois reprises), la Chorale de Roanne et l'Élan Chalon (chacun vainqueur une fois), ainsi que l'ASVEL (finaliste). Le tournoi accueille également des équipes venant de toute l'Europe, notamment d'Italie, d'Espagne, de Lituanie, de Lettonie, de Serbie, de République tchèque, d'Allemagne et de Slovénie.



En 2023, pour la première fois, le Tournoi International a accueilli, en plus de la compétition masculine, 5 équipes féminines : SGOSFF (France), AVSR (France), LEGANES (Espagne), MILANO BASKET STARS (Italie) et UDINE (Italie). Cette édition a rencontré un franc succès, nous incitant à reconduire ce format pour les prochaines années.



Tous les matchs du tournoi, qu'il s'agisse des phases de poules ou des finales, sont encadrés par des arbitres officiels et des officiels de table désignés par la F.F.B.B. À leur arrivée, les équipes reçoivent le règlement du tournoi ainsi que toutes les informations nécessaires à l'organisation de leur séjour. Ce week-end festif comprend également un concours de dunks et un concours de tirs à 3 points.

ORGANISATION DU TOURNOI



Article 1 : Les 8 équipes invitées sont réparties dans 2 poules de 4 équipes. Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule.

Article 2 : Les matchs de poule, les demi-finales et finale de classement ont lieu en 4 x 7 mn tout arrêt décompté. 2 mn de pause entre les ¼ temps et 5 mn de pause à la mi-temps.

1 temps mort en 1ère mi-temps et 2 temps mort en 2ème mi-temps par équipe.

Sortie à 5 fautes personnelles.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : 1 prolongation de 4 mn. En cas à nouveau d'égalité : 5 tirs de lancer-francs par équipes tentés par les joueurs présents sur le terrain à la fin du match.

La finale se déroulera en 4 x 8 mn tout arrêt décompté.

Article 3 :

- Les équipes classées 1ère et 2ème de poule disputeront les 1/2 finales + finale 3ème place et finale générale
- Les équipes classées 3ème de poule disputeront un match de classement pour la 5ème place.
- Les équipes classées 4ème de poule disputeront un match de classement pour la 7ème place.

Article 3 bis : en cas d'ex-aequo à la fin des matchs de poule

- Si 2 équipes sont ex-aequo, l'équipe vainqueur de leur match de poule sera classée avant l'autre équipe.
- Si 3 équipes sont ex-aequo, c'est le panier-avérage entre les 3 équipes concernées qui sera retenu pour déterminer le classement.

Article 4 : les équipes ont 15 mn pour s'échauffer dès que le match précédemment est terminé. C'est la table de marque qui déclenche le chronomètre.

Article 5 : Tout litige est réglé par une commission composée de 3 membres (2 membres de l'organisation du tournoi et le superviseur des arbitres).

Article 6 : Les matchs seront dirigés par des arbitres officiels de la ligue AURA et des OTM seront désignés par la commission des officiels de la ligue régionale Auvergne Rhône Alpes.

Article 7 : si les deux équipes ont la même couleur de maillots, c'est l'équipe visiteuse qui doit changer de couleur



ORGANISATION GÉNÉRALE

Article 1 : En cas de litige sur l'application du règlement (et non plus sur le jeu lui-même) c'est la commission d'organisation composée de 4 membres MM Jean - Paul Boyron, Frédéric Faivre et Jean-Jacques Tatgé qui tranche le litige.

Article 2 : Chaque équipe doit être en possession de 2 jeux de maillots de couleur différente.

Article 3 : Chaque délégation sera responsable des diverses assurances couvrant les risques d'accident (frais d'hospitalisation et médicaux), responsabilité civile des joueurs, entraîneurs et accompagnateurs. AVSR Basket décline toute responsabilité à cet égard.

Tout joueur et entraîneur (coach) participant au tournoi devra être licencié dans sa Fédération pour la saison 2024 /2025. Chacun doit avoir une pièce d'identité (ou passeport).

Article 4 : Les joueurs et coachs devront laisser en état de propreté les locaux utilisés principalement les vestiaires. En cas de manquement, la direction de l'organisation du tournoi pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Article 5 : les joueurs et coachs devront être présents ¼ heure avant le début de l'échauffement.

Article 6 : Pendant la durée du tournoi du vendredi 18/04 soir jusqu'au Dimanche midi inclus 20/04/2025, l'organisation du tournoi prend en charge les repas pour 12 joueurs et 3 coachs par équipe à la cantine du club. (à l'exception du repas du dimanche soir qui est libre – pas de cantine) . Tout autre repas pris en dehors de l'organisation du tournoi sera aux frais de la ou des délégations concernées.

Article 7 : L'organisation du tournoi remettra à chaque équipe lors de son arrivée une pochette contenant les principales informations concernant leur séjour (règlement du tournoi, fonctionnement des repas, lieux d'hébergement).

Les dirigeants d'Ampuis Vienne Saint Romain Reventin Basket

ORGANISATION DES REPAS ET DES HÉBERGEMENTS



Prise en charge d'AVSR Basket

Le club organisateur AVSR Basket prend en charge la totalité des repas (petit-déjeuner, midi et soir) du vendredi 18 avril à 16 h au dimanche 20 avril midi pour 15 personnes (12 joueurs / joueuses + 3 coachs et assistants). Le repas du dimanche est laissé libre (pas de cantine du club). Si il y a des personnes supplémentaires, elles devront payer leur repas ou prendre leur repas à l'extérieur de l'organisation du tournoi.

Invitation des équipes

Les équipes sont invitées par l'organisation. Il n'y a donc pas de frais d'inscription.

Hébergement : différentes possibilités

Plusieurs possibilités s'offrent aux équipes dans les différents hôtels de Vienne. Selon le choix des équipes, les réservations seront faites par l'organisateur du tournoi pour bénéficier des tarifs préférentiels. Chaque délégation sportive devra indiquer le nombre de personnes à héberger avec la répartition joueur(se)s / entraîneurs et dirigeants et le nombre de jours d'hébergement (vendredi / samedi / dimanche ou vendredi / samedi). Les chambres devront être payées par virement bancaire un mois avant le début du tournoi (soit fin février 2025)

Les possibilités :

Hébergement dans les hôtels de Vienne

Voici les prix collectifs qui ont pu être négociés par l'organisateur du tournoi avec les directions des hôtels. Les réservations peuvent se faire par l'organisation du tournoi en fonction des places disponibles.

- **Hôtel Ibis Saint Louis** (à 500 m du gymnase principal)
33 € / nuit / personne en chambre de 2 personnes (soit 1 grand lit – soit 2 lits séparés en fonction des disponibilités)
- **Hôtel Ibis Budget Vienne Sud** (centre de Vienne à 1,5 km du gymnase principal)
24 € / nuit / personne ((soit 1 grand lit – soit 2 lits séparés en fonction des disponibilités)
- **Hôtel Classe 1** (dans le quartier nord de Vienne à 2,5 kms du gymnase principal)
16 € / nuit / personne (chambre de 2 ou 3 personnes)

FORMULAIRE INSCRIPTION

LIEN

<https://forms.gle/pLyR36Q8sTcQ3Zav9>

QR CODE



www.avsrbasket.com



@avsr_basket



AVSR Basketball



Ampuis Vienne St Romain



@avsrtv7531

